

# FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

**2,7 millions** d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en Bourgogne-Franche-Comté

**8 départements** : Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne

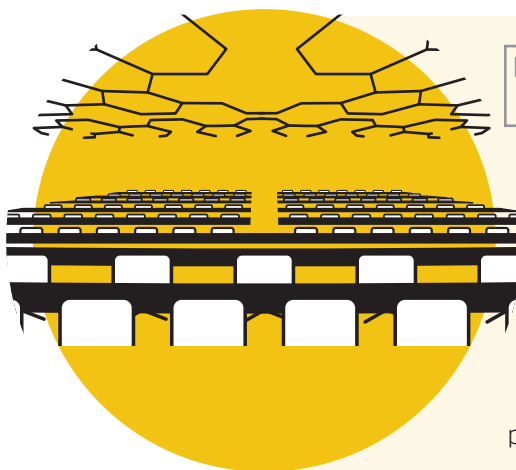
## UNE ASSEMBLÉE RÉGIONALE RENOUVELÉE

Renouvelée à l'issue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, l'Assemblée régionale réunit, en Bourgogne-Franche-Comté, **100 conseillères et conseillers régionaux**, émanant des huit départements qui composent la région. L'assemblée se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques régionales dans les compétences dont elle a la charge.



### LA PRÉSIDENTE

Elue pour la durée du mandat, jusqu'en mars 2028, la présidente dirige l'exécutif régional et fixe les priorités de la politique régionale. Elle préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs. Elle est en outre responsable du budget régional.



### LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En Bourgogne-Franche-Comté, cinq commissions thématiques examinent les dossiers instruits par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

### 15 VICE-PRÉSIDENT-ES

Les vice-président-es forment, avec la présidente, l'exécutif régional. Chaque vice-président-e a la responsabilité d'animer tout ou partie d'une compétence régionale, par délégation de la présidente.



### LA COMMISSION PERMANENTE

Compte tenu du nombre important de décisions et de délibérations, l'assemblée plénière délègue une partie de ses attributions à la commission permanente, composée de 33 conseiller-es, dont la présidente et tous les vice-président-es. La commission permanente délibère sur les dossiers étudiés en commissions thématiques, notamment sur les aides régionales.



• **Commission n°1** : finances - citoyenneté et évaluation des politiques publiques - fonds européens - contrat de plan - relations internationales et franco-suisse - ressources humaines - administration générale et communication



• **Commission n°2** : développement économique pour l'emploi - économie sociale et solidaire - agriculture - bois - forêt - tourisme



• **Commission n°3** : apprentissage et formation professionnelle - sanitaire et social - lycées - enseignement supérieur - recherche



• **Commission n°4** : développement des territoires - transports - déplacements - intermodalités - écologie - énergie - santé - infrastructures numériques - montagnes - parcs



• **Commission n°5** : culture - sport - jeunesse et vie associative - laïcité - lutte contre les discriminations - égalité femme-homme

# L'ADMINISTRATION RÉGIONALE



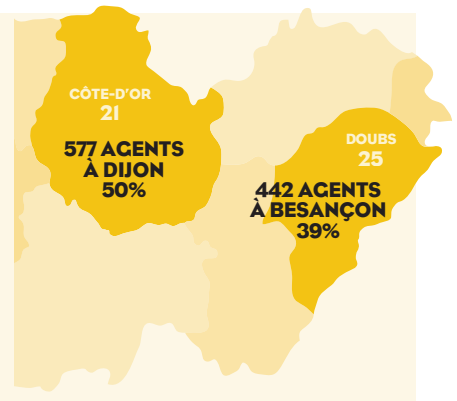
- **4 011 agent-es permanents** (dont 2864 agent-es dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire) : 2441 femmes et 1570 hommes.

## LIEU D'AFFECTATION ADMINISTRATIVE POUR LES AGENT-ES DU SIÈGE

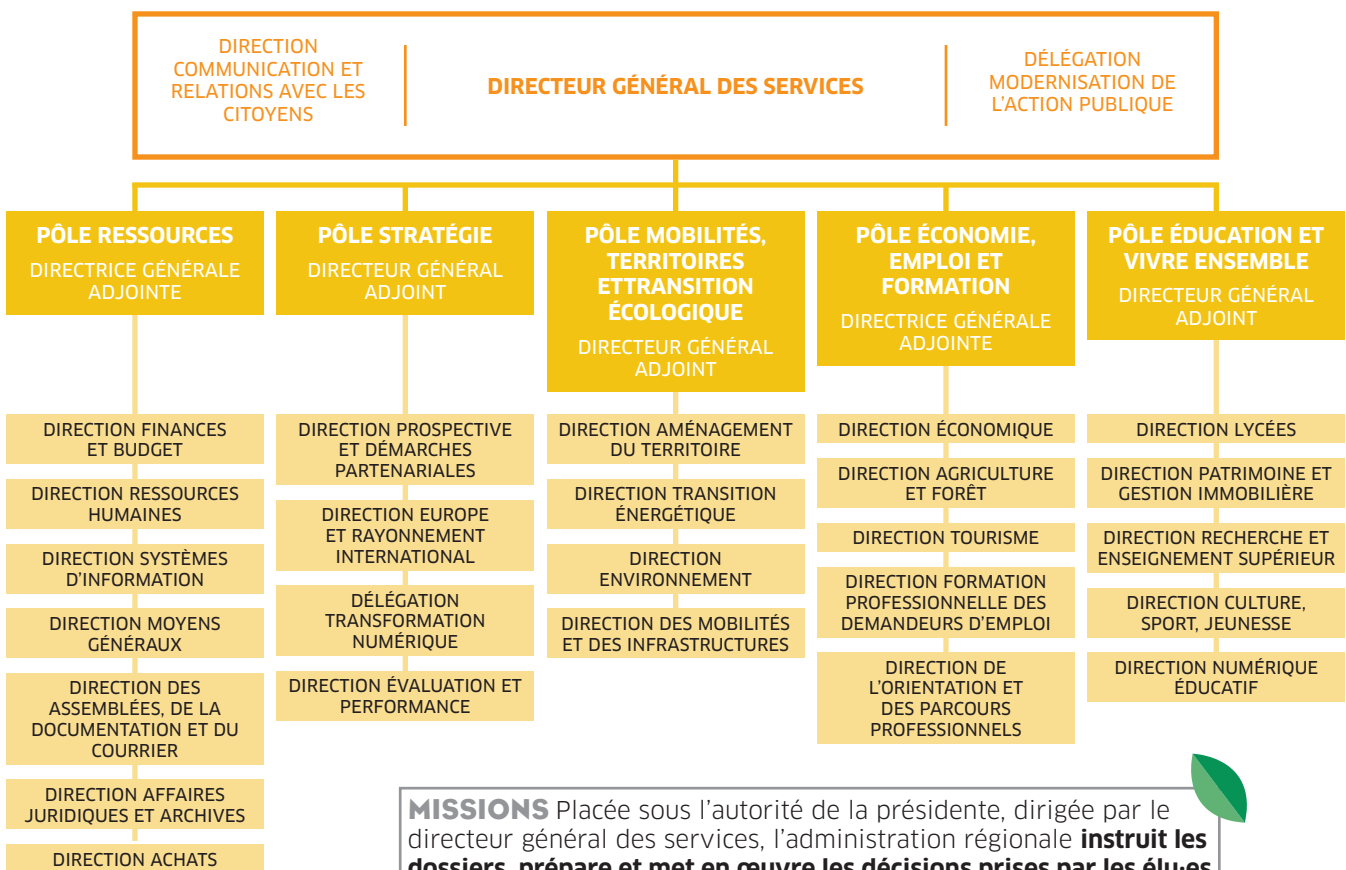
**AU TOTAL : 1 147 agent-es**

**Autres : 128 agent-es (agent-e de maintenance informatique régional (AMIR), unité territoriale)**

Les agent-es dont la résidence administrative n'est pas située à Besançon ou Dijon sont principalement les agent-es des unités territoriales transports (hors département 21 et 25), ainsi que les AMIR affectés dans des lycées hors de Besançon et de Dijon.

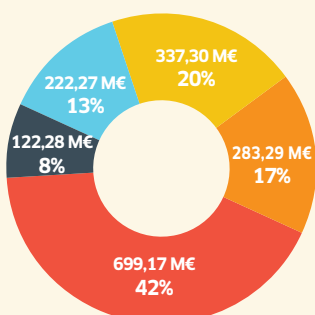


- **27 directions et délégations**, structurées en cinq pôles :



**MISSIONS** Placée sous l'autorité de la présidente, dirigée par le directeur général des services, l'administration régionale **instruit les dossiers, prépare et met en œuvre les décisions prises par les élu-es pour la collectivité, dans ses différents domaines de compétence.**

## BUDGET RÉGIONAL EN 2021 : 1,66 MILLIARD D'EUROS DE DÉPENSES (HORS DETTE)



- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités
- Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise